

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2020
Séance ordinaire n° 10/2020

Présents : ARANEO Christine, JENESTE Alain, DEPLACE Chantal, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Frank, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François,
Excusés : GALEWICZ Anne donne pouvoir BACHELET Carole, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle, AUGIER Romain donne pouvoir à JENESTE Alain

Secrétaire de séance : BACHELET Carole

Date de la convocation : 21 septembre 2020

INTERCOMMUNALITE

1- Présentation des compétences

Il convient de nommer des délégués (1 titulaire et 1 suppléant) aux différentes commissions de Roannais Agglomération

Ressources : MARQUET François titulaire, ARANEO Christine suppléante

Développement : DUMAS Mickaël titulaire, CORRE Laurent suppléant

Environnement : JENESTE Alain titulaire, MATICHARD Franck suppléant

Cohésion sociale : DEPLACE Chantal titulaire, BACHELET Carole suppléante

Culture et tourisme : BAJARD Marie Noëlle titulaire, AUNOS Daniel suppléante

CLECT : commission locale des charges transférées : ARANEO Christine titulaire, BAJARD Marie Noëlle suppléante.

L'agglomération a mis en place le Portail citoyen : icityen.fr qui regroupe toutes les démarches administratives par commune.

2- Réunion présentation roannaise de l'eau

Mme le Maire informe les conseillers des réunions organisées par la Roannaise de l'eau :

Gestion de l'assainissement le 30 septembre à 17h

Gestion des eaux pluviales le 7 septembre à 17h

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations le 14 octobre à 17h

BATIMENTS

3- Chantier ancien dépôt :

M. Dumas présente le devis complémentaire de Thierry Chargros :

Le devis de départ est d'un montant de 11 966€, le complément est de 3767€ HT

Mme Bachelet ne prend part au vote. Les conseillers municipaux acceptent à 14 voix pour, le devis complémentaire.

4- Réhabilitation Guillermier:

M. Dumas informe les conseillers que la dernière réunion a eu lieu le 16 septembre. L'entreprise BMM va essayer de trouver une solution pour faciliter l'ouverture des fenêtres. Le carrelage au sol est posé.

Suite à l'avancement des travaux se pose la question de la destruction de l'ancien transformateur EDF.

M. Dumas présente les devis pour la démolition de ce bâtiment :

Devis de Spindler pour la démolition : 3200 € HT

Devis de Fernandez pour l'enduit supplémentaire: 500 € HT

Il faut préciser que ce bâtiment est inclus dans le bail de location de la Maison Rochette.

Le conseil municipal accepte 12 voix pour / 3 abstention la démolition de ce transformateur.

5- Façade dos du gîte et salle des sociétés

M. Dumas explique que la façade du gîte, salle des sociétés qui donne sur les jardins est en mauvais état. Le crépi est soufflé.

Des propositions commerciales pour la réalisation des travaux de façade ont été demandées:

- Entreprise Fernandez qui ferait les travaux en même temps que Guillermier : 14 148 € HT

- Entreprise Spindler qui ferait les travaux en 2021, indépendamment de Guillermier : 13 956 € HT

Suite à ces devis M. Dumas a contacté l'entreprise Fernandez qui propose, s'il a le marché à 14 148€ HT de faire l'enduit suite démolition du transformateur gratuitement. La façade sera ainsi uniforme à celle du bâtiment Guillermier.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis l'entreprise Fernandez.

6- Démolition des toilettes publiques

L'idée serait d'utiliser cette charpente au stade, à l'étang, ou à l'aire de jeux....

Toutefois, afin de solidifier la structure il est nécessaire de la faire reposer, au moins pour un côté, sur un mur.

Un devis a été demandé à l'entreprise Spindller pour le transfert de cette charpente :

-Entreprise Spindller : dépose, déplacement, repose, terrassement, coulage fondation, construction d'un mur crépi à la chaux 3 491€ HT.

-Entreprise Laurand Xavier : fourniture de bois et pose : 500€ HT

Il conviendra de trouver un lieu pour créer cet abri.

Le conseil accepte à l'unanimité

7- Chantier réseau de chaleur:

Le SIEL a annoncé lors de la dernière réunion qu'il serait difficile de mettre en place la télégestion dans la salle des sociétés, et gîte suite à une mauvaise communication entre les entreprises. Le problème semble résolu et tous les bâtiments seront raccordés à la télégestion.

Les chaudières gaz du gîte et de la salle des sociétés ont été récupérées par la commune, elles sont identiques à celles des logements de la maison Berthon.

8- Eglise : travaux de façade

Des chiffrages de maîtrise d'œuvre ont été demandés :

- Architecte JL Peillon : 13% de 80% du montant global des travaux
- Archipat : 38 350 € HT

Les 2 propositions sont totalement différentes dans le chiffrage. La plus avantageuse dépendra du montant des travaux, à part le changement des fenêtres de la chaufferie.

Aussi, afin d'établir un chiffrage des travaux il faudrait établir un métré des surfaces : le cabinet Robin émet une proposition à 845€ HT.

Le conseil accepte à l'unanimité l'intervention d'un géomètre ce qui permettra d'établir une estimation des travaux.

9- Travaux divers

- Le garage disponible à la maison Berthon a été loué par des locataires de la Maison Berthon,

- L'appartement B3 à la résidence Marguerite sera loué à compter du 10 octobre

- Renouvellement bail Lépine : suite à une visite du local, il s'avère que le bâtiment est vieillissant mais ne nécessite pas de gros travaux.

- le store du restaurant « le bouchon de la 7 » devrait être posé mi-octobre

- une locataire Maison Monge demande un robinet thermostatique pour douche + mitigeur cuisine : l'entreprise Dupuy a établi un devis d'un montant de 320.42€ HT. Le conseil accepte à l'unanimité

- Les 4 garages de la maison Berthon disposent seulement d'un point d'éclairage. M. Dumas propose d'équiper chaque garage d'une prise électrique. Le devis de l'entreprise Dupuy est de 257.40 € HT.

Le conseil accepte à l'unanimité

10- SIEL : renouvellement convention SAGE

Il s'agit du Service d'Assistance à la Gestion Énergétique. Le SIEL met à disposition de la collectivité un technicien spécialisé. Qui réalise un suivi annuel des consommations toutes énergies.

L'adhésion est de 628 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 6 ans.

11- Parcelle AB637

Il s'agit du numéro de la parcelle acquise suite à la préemption d'une partie de la vente Fongarnand. L'acte a été signé auprès du notaire.

VOIRIE

12- Maintenance éclairage public

La commune a adhéré en 2016 à la compétence optionnelle du SIEL pour le suivi de l'éclairage public. Mme le Maire explique que chaque année les agents du SIEL lui présentent les divers travaux de maintenance réalisés, l'évolution du nombre de foyers lumineux et du coût de l'énergie.

Ainsi, la dépense pour ce poste était en :

- 2016 de 11 541€ (y compris le coût de l'électricité)
- 2020 de 14 285 € € (y compris le coût de l'électricité)

Cette augmentation s'explique par l'augmentation du nombre de foyers lumineux et l'augmentation du coût de l'énergie.

13- Location nacelle

Cette location est nécessaire pour la mise en place des décorations de Noël. De plus, 2 agents ont l'obligation de renouveler leur CACES permettant l'utilisation de ce matériel. Ainsi, il a été décidé de louer une nacelle la semaine 48, pour réaliser la formation le 23 novembre, sur place, installer les décorations de Noël et faire de l'élagage ensuite.

Deux propositions commerciales ont été demandées :

- Ioxam : 1 539.07 € HT
- Meca domicile : 895 € TTC

M. DUMAS ne prend pas part au vote. Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de Meca domicile.

14- Travaux 2020

M. Jeneste informe les conseillers que les travaux sont quasi terminés. Il reste du calage à faire au niveau des accotements.

Le montant total des travaux pour le programme voirie 2020 est de 125 232.16 € HT.

15- Coffret forain

Mme le Maire explique que le coffret forain est actuellement sur le mur des toilettes qui seront prochainement démontées.

M. Chenevard, technicien du SIEL, propose 2 solutions :

- repartir sur le compteur de Guillermier avec tranchée : reste à charge pour la commune 8 941 €
- installation d'un compteur supplémentaire à côté de la boîte aux lettres de La Poste: 6 628 € + 130 € abonnement annuel
- borne escamotable : supplément de 3 500€

Une discussion s'ouvre sur la position de la borne : sur la place ou sur le côté du bâtiment de La Poste.

Le conseil approuve la formule la moins chère avec un nouveau compteur.

Le conseil choisit à 9 voix pour, de placer ce coffret le long du mur de la poste, à côté de la boîte aux lettres.

16- Décorations de Noël

Le représentant de Décollum s'est déplacé sur la commune, proposant ainsi des décors parfaitement adaptés à la configuration des installations déjà existantes, et une remise de 40% sur l'ensemble de la commande.

Le devis s'élève à 2 300€ HT. Le conseil accepte à l'unanimité

ECOLE, SPORT, LOISIRS

17- Assemblées Générales

- Sou des écoles : renouvellement de bureau
- Présidente : Audrey Becaud
- Vice-présidente : Nadège Durand
- Secrétaire : Maëlle Fusy
- Secrétaire adjointe : Charlène De Sousa
- Trésorière : Laury Gardet
- Trésorière adjointe : Maureen Régis

Une réflexion est menée par l'AJS pour l'ouverture d'une garderie le mercredi sur la commune.

- ASSM Basket : c'est une association en plein essor qui compte 62 licenciés qui composent 5 équipes.
- AFR : l'association comprend le Relais d'Assistantes Maternelles, le portage de repas, le transport solidaire. La halte-garderie est remplacée par une micro crèche depuis 2020
- Demande de subvention : le collège a répondu à l'appel à projet du département « plan jeune II »
Le projet est financé à 80% par le département, le collège sollicite une subvention pour mener à bien ce projet.
Le conseil municipal accepte une subvention exceptionnelle d'un montant de 150€.

PERSONNEL, ELUS

18- Recensement population

Le recensement se tiendra sur la commune en début d'année 2021. Magalie Charrondière sera coordonnateur. Il convient de recruter 3 agents recenseurs : Mme Beurrier qui l'a déjà fait accepte de nouveau. Deux autres personnes, devront être recrutées. Ces personnes doivent être disponibles et bien connaître la commune.

19- Formation des élus

La formation « finances » de l'AMF est complète mais il y aura certainement d'autres sessions. Il convient de s'inscrire sur le site.

Mme le Maire demande aux élus de réfléchir sur les thèmes qui les intéresseraient afin d'organiser une formation sur place.

FINANCES

20- Remboursement partiel de l'avance faite au budget lotissement

Lors de la création du lotissement Gravinières, le budget « lotissement » a été abondé par le budget général. Le budget lotissement étant excédentaire suite aux ventes de terrain, il convient de procéder au remboursement partiel de l'avance faite par le budget « commune »

Le conseil accepte à l'unanimité le versement de 100 000€.

URBANISME

21- Droit de préemption : parcelle AB565

Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption

QUESTIONS DIVERSES

22- Ordinateurs mairie

Les ordinateurs actuels ne permettent pas un passage sur windows 10. Il convient donc de renouveler les 2 postes du secrétariat. Deux propositions commerciales ont été demandées :

- Devis Berger Levraut : 3 340 € HT
- Devis RBI : 4 282 € HT
- RBI propose également de la location sur 36 mois : 119€ HT/ mois sur 36 mois pour 2 postes, maintenance incluse. A l'issue des 36 mois il est proposé de conserver le matériel, sans loyer ou de le renouveler le matériel avec un nouveau loyer

Le conseil accepte la proposition de RBI sur location

23- Association des élus

Le maintien de cette association est discutable aux vues des frais bancaires.

24- Réunion avec les associations le 16 octobre

Cette réunion permettra de fixer le calendrier 2021. Une seule personne par association sera conviée et ne sera pas suivi d'un repas compte tenu des conditions sanitaires

Séance levée à 23h15